

Procès-Verbal du Conseil Municipal du 16 Septembre 2024

Secrétaire de séance: Régine Gué

Conseillers présents : Martine GIRARD, Bernard SELLIER, Ludovic BENINI, Sylvain DESBROSSES, Maxime BONO, Régine GUE

Procurations données:

- Nina EYMARD donne pouvoir à Régine Gué
- Lydie LATIN donne pouvoir à Bernard SELLIER
- Michel HENRY-MERSENNE donne pouvoir à Sylvain DESBROSSES
- Valérie DEPPE donne pouvoir à Maxime BONO

-Conseiller absent: Pierre-Julien COURNIL

1- Approbation du Procès-Verbal du précédent conseil

Le procès-verbal du Conseil Municipal du 17 juin 2024 est approuvé à l'unanimité.

2- Délibération portant sur le remboursement par anticipation de l'emprunt « Du bâtiment des bains douches » ; l'emprunt de la Caisse Des Dépôts pour le capital s'élève à 20 840,05€. Les indemnités forfaitaires plus les intérêts courus à date de conclusion 1012.65€ ; le solde final avant le 06 novembre 2024 s'élèvera à 21 852,70€.

Approuvé à l'unanimité.

La commune possède la trésorerie pour pouvoir totalement rembourser cet emprunt afin de ne plus payer d'intérêts révisibles encore sur de nombreuses années.

3- Délibération portant sur une décision modificative budgétaire pour le remboursement de l'emprunt :

Capital + 20 900 € au compte 1641 dépenses investissement.

- 20 900€ au compte 21531 dépenses investissement.

Indemnités : + 450€ au compte 6688 en fonctionnement dépenses et- 450€ au compte 615231 en fonctionnement dépenses.

Intérêts :+580€ au compte 66111 en fonctionnement dépenses et – 580€ au compte 615231 en fonctionnement dépenses.

Approuvé à l'unanimité.

4- Délibération portant sur le choix d'un maître d'œuvre (bureau d'étude) pour la rénovation du réseau d'eau. Quatre bureaux d'études ayant répondu, les membres de la commission ont soumis leur avis aux conseillers.

Le conseil municipal a choisi celui qui correspondait le plus à leurs attentes c'est-à-dire le cabinet BEAUR. Pour la somme de 31700 € HT.

Approuvé à l'unanimité.

Les travaux de la première tranche portent sur le changement de la conduite de l'Adoux au réservoir des Charles, du changement de la conduite rue du tilleul, une partie de la conduite du Moulin et de celle Chambards.

5 - Délibération portant sur le schéma directeur d'assainissement simplifié. Profitant de l'ouverture de la rue du tilleul pour la rénovation de la conduite d'eau fuyarde, les membres de la commission trouvent judicieux d'y faire installer une conduite pour collecter les assainissements.

Approuvé à l'unanimité.

6-Délibération portant sur le règlement et des tarifs du terrain multisport de l'Aire De Loisirs. Les tarifs s'établissent comme suit :

- Annuelle pour les habitants de Marignac 20€ par foyer
- Annuelle pour les personnes extérieures 100€
- Les mois de juillet/août pour les personnes extérieures 60€
- 1 heure pour les personnes extérieures 10€

Les utilisateurs pour avoir accès au terrain multi sport devront s'acquitter de la cotisation et transmettre plusieurs documents à savoir : copie d'une pièce d'identité, assurance responsabilité civile, la signature du règlement intérieur et un RIB. Ce règlement est consultable en mairie.

Approuvé à l'unanimité.

Information portant sur la formation « Gestes 1^{er} Secours » La caisse locale de Groupama financera cette formation délivrée par La Croix Rouge pour une douzaine de personnes intéressées qui aura lieu un samedi matin à Die.

Merci de vous inscrire à la mairie.

Questions diverses

Point sur l'avancement du plan de rénovation d'éclairage public; demande de mettre trois éclairages au lieu des cinq sur la salle des fêtes, le parking et les containers de collectes ; Démarrage des travaux d'éclairage du village prévu en Octobre 2024.

Information sur la loi APER concernant les zones de production d'énergies renouvelables. Deux parcelles proposées se trouvant sur la route de ST Julien en Quint sont définies en zone boisée classée, l'avis du bureau du PNRV est indispensable pour les étapes procédurales.

Débat sur le bruit, Quartier La Rollandière.

Suite à plusieurs plaintes de riverains ; il y a un an une commission de conciliation s'est réunie avec les habitants du hameau, afin d'aplanir les litiges sur le bruit généré par une exploitation de bois de chauffage. L'entreprise s'est soumise aux horaires demandés et les plaintes ont perdurées. Afin de répondre aux exigences du PLU de Marignac et en partenariat avec la Communauté de Communes du Diois, la commune a cherché des terrains isolés pour cette activité ; La création d'un STECAL exige des délais administratifs longs

Un conseiller fait remarqué que les habitats légers pourraient être remis en question en application des articles du PLU de Marignac.

Une pétition concernant les vols de fruits, légumes et bois a été déposée en Mairie afin d'alerter sur ces incivilités ! Déjà de nombreuses signatures ! Des propriétaires sont prêts à poursuivre des actions.

Plusieurs riverains alertent le conseil de la vitesse excessive des véhicules sur l'ensemble de la commune.

Séance levée à 20 heures.